



## **Extranet « marchandises dangereuses »**

L'espace de travail est structuré autour des thèmes relevant du règlement intérieur du groupe des experts du RID. Pour accéder à cet espace, il est nécessaire de disposer d'une autorisation d'accès à l'extranet de l'UIC et d'une autorisation d'accès spécifique.

Cet espace ne contient en principe que des documents de travail destinés au réseau des experts « marchandises dangereuses ». Il n'a pas vocation à contenir les documents officiels produits par les instances européennes ou internationales. Ces documents publics, mais contrôlés, sont en effet accessibles via les rubriques « marchandises dangereuses » des sites internet correspondants, en particulier :

Pour la commission intergouvernementale d'experts du RID et ses divers groupes de travail, à l'adresse :

[http://otif.org/fr/?page\\_id=112](http://otif.org/fr/?page_id=112)

et pour le Sous-comité de l'ONU et la Réunion commune RID-ADR-ADN, et ses groupes de travail, à l'adresse :

<https://www.unece.org/fr/transport/areas-of-work/dangerous-goods/marchandises-dangereuses-accueil.html>

Tout expert ayant accès à l'extranet peut y déposer de l'information en vue de la porter à la connaissance du réseau mais l'intégration de celle-ci est réalisée sous la responsabilité du Comité Directeur du groupe des experts, qui dispose des autorisations nécessaires à la gestion de l'espace de travail. Cette disposition vise à assurer le respect des principes relatifs au contenu de l'espace de travail et la cohérence d'ensemble de la documentation.

Les membres sont informés de la mise à jour de l'information par le Comité directeur par l'envoi d'un message spécifique ou par la diffusion d'un signalement par l'extranet programmé à cette fin. Pour se tenir au courant, les experts peuvent aussi consulter l'espace de travail.

<http://extranet.uic.org/>